



Vol a l'étalage pour 20 euros

Par **fabilou**, le **13/05/2019** à **15:58**

Bonjour,

Mon neveu s'est fait prendre à voler pour 20 euros de nourriture dans un supermarché. Il est majeur et les vigiles l'ont amenés dans une pièce pour faire remplir un dépôt de plainte simplifié de mémoire mais sous l'effet du stress il ne sais plus trop ce qu'était ce papier. Il a demandé ce qu'il allait se passer par la suite et le vigile lui a répondu qu'il n'y aura pas de dépôt plainte car c'était la première fois mais que la prochaine fois, il ferait appel à la police. Au final, il a signé ce document et payé les articles mais le vigile à gardé le ticket. Du coup, je ne sais pas exactement ce qu'il a signé, et que vont-ils faire de ce document car sur plusieurs forum j'ai lu que ce papier allait être envoyé au procureur par contre, je ne comprends pas pourquoi dans la mesure ou le vigile lui a dit oralement qu'il ne portait pas plainte? J'oubliais, si ce document de dépôt de plainte simplifié est envoyé au procureur, que risque t-il est sous un délai de combien de temps risque t-il d'être convoqué? De plus, mon neveu n'aurait pas t-il dû recevoir une copie de ce que lui a fait signer le vigile? Pouvez-vous m'éclairer? et merci de votre retour. Cordialement